



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prestations

Question écrite n° 47204

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la non-prise en compte par les caisses d'assurance maladie du risque d'invalidité pendant les périodes de congé parental. Aucune information n'étant faite à ce sujet aux familles, il arrive malheureusement que lorsque la mère de famille est touchée par une maladie ou accidentée, elle ne puisse prétendre à l'attribution d'une pension d'invalidité se trouvant ainsi lourdement pénalisée. Il demande si le Gouvernement envisage de modifier les textes en la matière ou de faire procéder à une information systématique des familles à ce sujet. Il attire également son attention sur le refus de prise en compte par les caisses primaires d'assurance maladie puis sur la reconnaissance de l'invalidité par les compagnies d'assurance au titre des garanties de ressources s'agissant des emprunts contractés par les ménages.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47204

Rubrique : Assurance invalidité décès

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 200